

DÉCISION N° 552 / 2024

confiant mandat spécial à Monsieur Jean-Luc BOHL

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de L'Eurométropole de Metz

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz

DÉCIDONS :

de confier mandat spécial à Monsieur Jean-Luc BOHL, Vice-Président de l'Eurométropole de Metz, pour une présentation de la Maison du Luxembourg de l'Eurométropole de Metz en présence de partenaires, de chefs d'entreprises et de commerçants qui se tiendra le 14 novembre 2024 à l'Hôtel de Ville du Luxembourg.

- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Fait à Metz, le 22 OCT, 2024

Le Président



François GROSDIDIER
Maire de Metz
Conseiller Régional du Grand Est
Membre Honoraire du Parlement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20241022-Decis552-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

